

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1998 - Réseau câblé

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société Comtoise de Vidéo-Communication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux a, en janvier 1995, repris les contrats d'établissements et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans.

1. Activité du service délégué

Le flux d'abonnés nouveaux, fort en 1993 et 1994, a diminué en 1995 et 1996 pour revenir à 1 109 en 1997 (niveau de 1993). Il chute de nouveau en 1998 (766 abonnés nouveaux).

Au total, la SCV enregistre 17 261 abonnés au 31 décembre 1998. Ce total se répartit entre 13 442 abonnés collectifs (soit 77,8 % du total - essentiellement HLM) et 3 819 abonnés individuels.

Les flux d'abonnements sont donc variables. Sur le long terme, le réseau câblé tend à concerner un nombre toujours plus important de foyers mais les abonnements individuels représentent la petite part.

2. Comptes du service délégué

Le contrat de concession implique une prise en charge directe par le délégataire de l'ensemble des frais liés à l'investissement et à l'exploitation.

Investissement :

Le coût des ouvrages réalisés jusqu'à maintenant est de 114 256 KF dont :

. 106 928 KF pour le réseau

. 7 328 KF pour la tête de réseau (station réception et centre de programmation)

Exploitation :

Les comptes de bilan sont caractéristiques d'une société qui réalise des investissements à long terme. Le capital social est important (75 586 KF) mais le fonds de roulement est négatif (- 1 732 KF) tout en s'améliorant et la trésorerie légèrement positive (+ 158 KF) est en baisse.

Le compte d'exploitation laisse apparaître une amélioration du chiffre d'affaires (+ 1 643 KF soit + 12,5 %), lequel représente 93,5 % des produits.

On note également une légère baisse des charges (- 511 KF, soit - 2,1 %) malgré une augmentation de 2 110 KF des achats et charges externes.

Le résultat d'exploitation est fortement négatif : - 7 487 KF mais ce lourd déficit a tendance à diminuer :

- 25 500 KF en 1993

- 12 122 KF en 1996

- 10 376 KF en 1997

L'essentiel du déficit provient de l'amortissement des investissements réalisés. Par nature, une structure comme le câble ne peut être rentable avant plusieurs années.

«M. FOUSSERET : J'aimerais profiter de ce dossier pour insister encore une fois, au risque de rabâcher, sur un dossier qui me tient beaucoup à coeur. Le XXI^{ème} siècle va être le siècle des communications et nous le savons au sein de ce Conseil Municipal, Besançon à ce jour a beaucoup d'avance dans ce domaine essentiel. On a un élément fort c'est le réseau LUMIERE. On sait qu'on a plusieurs kilomètres de fibres optiques, de fibres dites «noires» c'est le terme technique qui font le tour de la ville actuellement, et cette boucle relie l'Université, l'Hôpital, le Conseil Général, le Conseil Régional à une très grande vitesse. Pour donner un ordre d'idée, c'est à peu près 3 000 fois la vitesse qu'on peut utiliser sur un téléphone. De ce côté-là il n'y a pas de problème en ce qui concerne le secteur public.

Par contre, concernant le privé on sait que les villes qui pourront dans les années à venir mettre à disposition des industries, des réseaux à haut débit vont pouvoir prendre une avance importante. On va pouvoir mettre en place de la haute technologie, des centres d'appels, toutes ces industries qui vont créer ce qu'on appelle les emplois de demain. Parce que c'est vrai que si actuellement il faut des routes, des TGV, des aéroports, des infrastructures, des investissements culturels aussi, de plus en plus les raisons pour lesquelles une entreprise s'installera ou ne s'installera pas tiendront à la présence ou non des liaisons à haut débit sur le territoire de la commune. Jusqu'à présent, vous le savez bien et Jacques VUILLEMIN qui suit ce dossier le sait aussi, le handicap était que la très libérale ART (Agence Régulatrice des Télécommunications) ne nous autorisait pas à ouvrir notre réseau LUMIERE aux industries pour des raisons multiples. On a même eu un certain nombre de difficultés concernant nos écoles. Désormais une possibilité existe puisque dans le cas de la loi d'aménagement du territoire, l'article 15 qui a été voté dernièrement précise que s'il y a après appel d'offres carence des opérateurs, que ce soit France Télécom ou Cegetel, et d'après mes renseignements c'est le cas à Besançon puisqu'ils ont répondu négativement pour les liaisons haut débit, les villes pourront désormais mettre ces réseaux qui existent à disposition d'opérateurs qui, eux, pourront les relouer à des industriels. Je crois qu'il y a vraiment là pour nous une chance assez exceptionnelle puisque, pour quelques années mais quelques années seulement, nous sommes encore en avance. Je sais qu'on y travaille mais je voulais insister sur ce point pour dire qu'il fallait, à mon sens très rapidement, mettre en place une structure, que ce soit un syndicat mixte, une SEM ou un GIE peut-être qui puisse nous permettre de financer les petits bouts d'infrastructures qui nous manquent.

Quand on considère que le réseau LUMIERE arrive à la piscine La Fayette, qu'à côté il y a le parc La Fayette, si cet établissement non créé pouvait investir en finançant les 100 000 F qui manquent pour se relier à la zone, nous pourrions ensuite, puisque la collectivité locale n'a pas cette possibilité, louer ces infrastructures à un opérateur, que ce soit Cegetel ou plutôt si possible France Télécom. On pourrait ainsi connecter l'ensemble de nos industries sur le réseau LUMIERE, de même que le PSI et je pense que là on a un atout très fort, une chance exceptionnelle mais il y a peu de temps pour la saisir. Dès que ce sera possible, parce que pour l'instant au niveau de la loi un amendement a été proposé à la demande du Gouvernement, il faudra aller très vite.

En terme de coût, on peut penser qu'il y aura un taux de retour sur investissement très rapide puisque l'on sait qu'une liaison spécialisée est louée actuellement plusieurs dizaines de milliers de francs par mois. La Ville pourrait donc rentrer très rapidement dans son investissement et surtout on pourrait créer des emplois de très haute technologie qui en plus sont parfaitement en phase avec toute la culture industrielle de notre région, avec ce qui se fait entre autres à l'Université.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Député, spécialiste de ces questions d'avenir. On continue de suivre cela, Jacques VUILLEMIN en particulier et je crois qu'il faut aller de l'avant.

M. FOUSSERET : Il faut surtout aller vite.

M. LE MAIRE : Je dois signaler que le câble ne nous a rien coûté puisque l'investissement a été supporté par la Lyonnaise des Eaux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 22 juin 1999